

BUDGET COMMUNAL

Année 2022



Le budget 2022 sera celui d'une commune en évolution qui continue de structurer ses équipements et ses services à la population. La commune poursuivra la maîtrise globale de son budget en fonction entre autres :

- des objectifs prioritaires du mandat 2022 / 2026
- de la priorisation des actions,
- des engagements financiers des partenaires et des contractualisations,
- de l'ajustement des dépenses aux réelles recettes prévues.
- de la mise en œuvre de centres de coûts et d'un contrôle de gestion permanent avec la mise en place d'indicateurs de suivi

Le budget 2022 sera un budget ambitieux. Il devra permettre l'achèvement d'opérations majeures et le solde des subventions associées. Ce budget verra se lancer de nouvelles opérations nécessaires face à l'évolution de la commune.

Retrouvez-ici le budget 2022 : [Budget 2022 - Saint-Mars-du-Désert](#)

[Rapport d'Orientations Budgétaires 2022](#)



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00